

18 décembre 2023

À cette séance extraordinaire dûment convoquée par un avis écrit remis à tous les membres du conseil, pour l'adoption du budget 2024, tenue au sous-sol du Salon Funéraire situé au 1289, route Sainte-Thérèse, le 18 décembre 2023, étaient présents les membres du conseil suivants : Mesdames, Claude Lapointe et Marjolaine Lachance, Messieurs Christian Roy, Pascal Laverdière, Jacques L'Heureux et Francis Tardif sous la présidence de Monsieur Yvon Asselin, maire. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général, greffier trésorier et quatre (4) contribuables. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures trente (19h30).

### **Présentation du budget 2024 par le directeur général, greffier-trésorier**

215-23

#### **Adoption du budget 2024**

CONSIDÉRANT les priorités choisies par les membres du conseil pour le maintien ou l'amélioration des services selon les compétences de la municipalité et la mission de cette dernière;  
CONSIDÉRANT les obligations légales et financières à rencontrer;  
CONSIDÉRANT les discussions préalables tenues à ce sujet;  
Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Pascal Laverdière, et résolu à l'unanimité  
Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine adopte le budget 2024, équilibré selon les documents présentés au conseil par le directeur général, greffier-trésorier séance tenante au montant de 2 556 700 \$.

216-23


#### **Adoption du budget triennal d'immobilisation 2024-2025-2026**


CONSIDÉRANT les projets d'immobilisation (I) et projets particuliers d'activité (PPA) retenus par le conseil municipal pour 2024-2025-2026;  
CONSIDÉRANT les discussions tenues à ce sujet;  
Il est proposé par Francis Tardif appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement  
Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine adopte le programme triennal d'immobilisation (I) et projet particulier d'activité (PPA) pour les années 2024-2025-2026 tel que présenté par le directeur général, greffier-trésorier.

217-23

#### **Levée de la séance**

Il est proposé par Pascal Laverdière que la séance soit levée.  
Il est dix-neuf heures cinquante-sept (19h57).

  
\_\_\_\_\_  
Yvon Asselin  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Yvon Marcoux  
directeur général, greffier-trésorier